

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue mercredi le 21 août 2013 à 18h30 à la salle de réunion du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St- Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Paul Gorley, conseiller  
M. Sylvain J. Forest, conseiller  
Mme Francine Jolivette, conseillère et maire substitut

M. Jim Smith, directeur général/ secrétaire-trésorier

Présence dans la salle : aucune.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 18h30. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R13SE08-233**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 8.1 Soirée des bénévoles
- 8.2 Avis de motion- Règlement 2013-312

**Ordre du jour**

---

- 1. Ouverture de l'assemblée;
  - 1.1 Vérification du quorum ;
  - 1.2 Ouverture de l'assemblée;
  - 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
- 2. Adjudication d'un contrat pour la pose d'asphalte sur une partie du chemin du Quai ;
- 3. Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : dossier n° 00019460-1 ;
- 4. Autorisation d'engager une dépense pour l'achat et l'installation d'un bâtiment Futur inc.;
- 5. Projet du Complexe sportif : autorisation d'engager une dépense pour des travaux de terrassement ;
- 6. Modification de la résolution R1308-229 – Camion incendie autopompe, système de mousse ;
- 7. Report de l'assemblée régulière du conseil du mardi 3 septembre 2013 ;
- 8. Varia ;
- 9. Période de questions;
- 10. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**R13SE08-234**

**Adjudication d'un contrat pour les services de pose d'asphalte sur une partie du chemin du Quai**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation conformément aux dispositions relatives à l'adjudication des contrats municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux entreprises spécialisées invitées à soumissionner ont chacune déposé une soumission dans le délai prescrit :

	<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant soumissionné incluant les taxes applicables</b>
1	Asphalte Desjardins Inc.	45 807.42\$
2	Michel Lacroix Construction inc.	44 524.30\$

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse de la plus basse soumission telle que déposée par l'entreprise Michel Lacroix Construction inc. de Maniwaki, il a été jugé que celle-ci était conforme à tout point de vue à l'appel d'offres et par conséquent le directeur général recommande au conseil d'attribuer le contrat pour la pose d'asphalte au plus bas soumissionnaire au montant tel que soumis;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'adjudger le contrat de pose d'asphalte sur une partie du chemin du Quai tel que décrit dans les documents de soumission et soumis par l'entreprise Michel Lacroix Construction inc. de Maniwaki et ce pour la somme de 44 524.30\$ incluant les taxes applicables.

Que les deniers nécessaires pour acquitter les coûts des travaux proviennent du programme du TECQ 2010-2013 et d'une contribution de la municipalité, soit d'une contribution de l'ordre de 78.11% et 21.89% respectivement.

Que la contribution de la municipalité provienne de son surplus non affecté.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R13SE08-235**

**Chemin St-Jacques et chemin du Lac-à-Larche – autorisation d'entreprendre des travaux et d'engager une dépense**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une subvention du Gouvernement du Québec (dossier n° 00019460-1), dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour des travaux d'amélioration des chemins du Lac-à-Larche et St-Jacques pour l'exercice financier 2013-2014, soit d'un montant de 10 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a effectué d'importants travaux de rechargement de gravier MG-20 sur les chemins mentionnés en titre et qu'il demeure toujours un énorme besoin de rechargement de gravier MG-20 sur ces deux chemins;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Paul Gorley,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une dépense et d'entreprendre des travaux de rechargement de gravier MG-20 sur une partie du chemin du Lac-à-Larche et du chemin St-Jacques, soit aux endroits jugés les plus urgents par le directeur général, responsable du programme d'entretien du réseau routier.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R13SE08-236**

**Autorisation d'engager une dépense pour l'achat et l'installation d'un bâtiment futur**

**CONSIDÉRANT QUE** le dg propose l'achat et l'installation d'un bâtiment Futur, bâtiment fabriqué en acier comme bâtiment de service au site du dépôt des Cèdres et ce au lieu de l'achat d'un abri temporaire de type tempo, tel qu'autorisé par la résolution du conseil portant le numéro R1305-135;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'adoption du budget 2013, la somme de 10 000\$ avait été réservée pour l'achat de deux (2) abris temporaires pour le service des travaux publics, dont ce montant pourrait être appliqué à l'achat du bâtiment Futur et que les deniers supplémentaires proviendront des sommes non utilisées du budget courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un bâtiment Futur et l'installation du bâtiment au site du dépôt des Cèdres pour l'utilisation du service des travaux publics tel que proposé et ce, au lieu de l'achat d'un abri temporaire pour la somme de 12 650\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R13SE08-237**

**Projet du Complexe sportif : autorisation d'engager une dépense pour des travaux de terrassement**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'adoption du règlement d'emprunt n° 2013-308 et de son entrée en vigueur, le conseil est autorisé de procéder à la réalisation des travaux de construction du Complexe sportif;

**CONSIDÉRANT QUE** la première partie des travaux à réaliser sur le site sont les travaux de terrassement afin de recevoir les différentes infrastructures sportives;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a mandaté le Service de Génie Municipal (SGM) de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour préparer le cahier de charges techniques générales et particulières – section génie civil pour le projet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Paul Gorley,  
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le DG d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux de terrassement du site du complexe sportif, conformément au cahier des charges techniques, générales et particulières préparé par le SGM de la MRC.

Que les travaux soient réalisés en régie, soit par le service des travaux publics ou de la location des équipements spécialisés nécessaires pour la réalisation des travaux à un taux horaire.

Il est également résolu d'autoriser le DG de retenir les services du SGM de la MRC de la Vallée-de-la Gatineau à titre de surveillant du chantier.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R13SE08-238**

**Modification de la résolution R1308-229 – Camion incendie autopompe – système de mousse**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance régulière du conseil du 6 août 2013, le conseil a adopté la résolution R1308-229, autorisant une dépense de 25 000\$, dépense financée par l'entremise du programme PROFAM;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception de deux cotations de deux fournisseurs reconnus pour l'équipement voulu, le dg informe le conseil que la dépense totale sera plutôt d'un montant maximal de 15 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse du budget courant, le dg informe le conseil qu'il y a des sommes non utilisées disponibles pour acquitter l'achat du système de mousse;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

De modifier la résolution R1308-229 tel qui suit à savoir :

Que la dépense totale autorisée soit modifiée de 25 000\$ à 15 000\$.

Que les deniers nécessaires à la dépense proviennent du budget courant.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R13SE08-239**

**Report de l'assemblée régulière du conseil du mardi 3 septembre 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée régulière du conseil municipal de septembre était prévue pour le mardi 3 septembre 2013,

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit adopter le refinancement du règlement n° 2013-312 d'un montant de 172 500\$ suite à l'adjudication d'un contrat de financement par le MAMROT en date du 4 septembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

De reporter l'assemblée régulière du mardi 3 septembre 2013 au mercredi 4 septembre 2013 à 19h00 à la salle Réjean- Lafrenière du Centre multiculturel de Messines.

**ADOPTÉE**

***VARIA***

**R13SE08-240**

**Soirée des bénévoles**

Sur une proposition de Francine Jolivette,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser un budget de 1000\$ à la conseillère Francine Jolivette pour l'organisation de la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 21 septembre 2013.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R13SE08-241**

**Avis de motion- Règlement n° 2013-312 Refinancement d'un montant de 172 500\$**

Avis de motion est donné par le conseiller Charles Rondeau qu'à une assemblée subséquente il sera déposé pour approbation un projet de règlement pour un refinancement d'un montant de 172 500\$.

**ADOPTÉE**

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

**R13SE08-242**

**Levée de l'assemblée**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Francine Jolivette,

Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19h05.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Ronald Cross  
Maire

\_\_\_\_\_  
Jim Smith  
Directeur général/ secrétaire-trésorier